



Service Urbanisme

ARRETE n° 25-11779

**Arrêté de fermeture
d'un établissement recevant du public
Restaurant « BURGER AND PIZZA »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 123-27 et R 123-52 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU le refus, en date du 02 décembre 2025, de l'autorisation de travaux enregistrée sous le numéro 077 514 25 00020 ;

VU le rapport d'étude défavorable du SDIS en date du 13 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le restaurant « BURGER AND PIZZA » situé 159 Avenue Eugène Varlin à VILLEPARISIS, exploité par la SASU SNJMR représentée par Monsieur BEN ALI Abdel-Hafid, a été ouvert au public sans autorisation préalable ;

CONSIDÉRANT que, par courrier en date du 02 décembre 2025, réceptionné le 06 décembre 2025, la commune a mis en demeure l'exploitant de produire, dans un délai de huit jours à compter de la réception dudit courrier, les attestations justifiant de l'isolement de l'établissement vis-à-vis des tiers contigus et superposés, de l'isolement de la cuisine, ainsi que les attestations d'un bureau de contrôle validant ces aménagements ;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration de ce délai, soit le 14 décembre 2025, aucune attestation permettant de garantir la réalisation des travaux et la sécurité du bâtiment n'a été produite ;

CONSIDÉRANT que l'établissement ne présente pas, à ce jour, les garanties suffisantes en matière de sécurité incendie et qu'il existe un risque pour la sécurité du public ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

L'établissement inscrit sous l'activité « restauration traditionnelle sans sucre ni alcool » sous l'enseigne « Burger and Pizza » implanté 159 Avenue Eugène Varlin à VILLEPARISIS (77270) numéro RCS MEAUX 988 212 445 dont le dirigeant est la SASU SNJMR représentée par Monsieur BEN ALI Abdel-Hafid et demeurant au 159 Avenue Eugène Varlin à VILLEPARISIS, sera fermé au public à compter de la notification à l'exploitant, du présent arrêté, pour une durée indéterminée.

ARTICLE 2 :

La réouverture de l'établissement est subordonnée :

- à la réalisation des travaux d'isolement vis-à-vis des tiers contigus et superposés ;
- à l'isolement de la cuisine par un écran vertical fixe, stable au feu et réalisé en matériaux appropriés ;
- à la production des attestations d'un bureau de contrôle certifiant la conformité des travaux réalisés ;
- à l'obtention d'un avis favorable de la commission de sécurité compétente et à la délivrance par l'autorité compétente de l'autorisation administrative de travaux.

A défaut l'établissement restera fermé.

ARTICLE 3 :

Notification sera faite à l'exploitant par notification administrative et par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 4 :

Un affichage du présent arrêté sera fait en Mairie et sur le lieu d'exploitation de l'établissement.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera adressé à :

Madame la Procureure de la République près le Tribunal Judiciaire de MEAUX,

Madame le Préfet de SEINE ET MARNE,

Madame la Commissaire de Police de VILLEPARISIS,

Monsieur le Chef de la Police Municipale de VILLEPARISIS,

Direction Départementale de la Protection des Populations,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

VILLEPARISIS, le 17 DEC. 2025

Le Maire

Frédéric BOUCHE

